



**PROCÈS -VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JEAN PLA DE CORTS
DU MERCREDI 11 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt cinq et le onze juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de JUIN sous la présidence de Monsieur Robert GARRABÉ, Maire.

PRÉSENTS : GARRABÉ R, ANDRODIAS M, BARBOUTY D, GARCES R, OMS RM, CASADEVALL P, LAPORTE G, MATHEU M, OMARI A, BAILLE E, BERNIER M, RESPAUT JL,

ARRIVÉE A 18h30 : D'AMATO M,

ABSENTS EXCUSÉS : AICARDI A pouvoir à GARCES R, DIDIER C pouvoir à ANDRODIAS M, MATHIOT D pouvoir à MATHEU M, MISO A pouvoir à BAILLE E, KNOBLOCH C pouvoir à GARRABÉ R, SAQUÉ N

Membres en exercice : 19

Présents : 13

Quorum atteint

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : OMS RM

Ordre du jour

- Compte-rendu des décisions du Maire – Rapporteur M. Robert GARRABÉ
- Pour information : demande de permis de construire une centrale photovoltaïque à Vives – Rapporteur M. Robert GARRABÉ
- Convention de servitude ENEDIS – Rapporteur M. Michel ANDRODIAS
- Convention d'occupation du domaine public futur boulodrome – Rapporteur M. Robert GARRABÉ
- Délibération annuelle pour le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (ASA) - Rapporteur M. Robert GARRABÉ
- Délibérations recrutements personnels contractuels - Rapporteur M. Robert GARRABÉ
- Mouvement tableau des effectifs – Rapporteur M. Robert GARRABÉ
- Subvention complémentaire 30 Millions d'Amis – Rapporteur M. Robert GARRABÉ
- Convention de partenariat entre la commune et l'Académie de Montpellier pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT) pour les écoles de la commune - Rapporteur Mme Rose-Marie OMS
- Dissolution du Syndicat Intercommunal Scolaire de Céret et adhésion au Service Commun de gestion administrative de la restauration scolaire – Rapporteur M. Robert GARRABÉ
- Prise en charge des frais inhérents à l'exécution d'un mandat spécial – Rapporteur M. Robert GARRABÉ
- Règlements intérieurs – Rapporteur Rose-Marie OMS
 - Garderie maternelle
 - Garderie élémentaire
- Questions diverses

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 avril 2025

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Rapporteur : Monsieur Robert GARRABÉ – Maire

Lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 avril 2025 par le rapporteur.

Proposition : adoption du procès-verbal du conseil municipal du 24 avril 2024

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

ADOpte le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 avril 2025

2) Compte-rendu des décisions du Maire – rapporteur M. Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée toutes les décisions qui ont été prises au cours du mois de janvier, février, mars, avril mai et juin 2025

- **Décision N°01/2025** : Décision portant validation de devis de la société RTI GROUPE pour les honoraires relatifs à une mission de maîtrise d'œuvre – aménagement de la Place de la République.
- **Décision N°02/2025** : Décision portant sur une convention avec la société La Pyrénéenne Hygiène Service.
- **Décision N°03/2025** : Décision fixant le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.
- **Décision N°04/2025** : Décision portant validation de devis de la société ARELEC pour les prestations relatives à l'entretien réparation de l'éclairage public des lotissements de la commune non intégrés au domaine public.
- **Décision N°05/2025** : Décision portant passation d'une convention d'occupation précaire du domaine public avec Monsieur et Madame ARTUS.
- **Décision N°06/2025** : Décision portant validation de devis de la société CRROM-BDélectricité pour la fourniture et pose d'un garde corps à la place de la République.
- **Décision N°07/2025** : Décision portant sur la demande de subvention au titre de l'AIT pour l'aménagement d'un terrain de pétanque au sein de l'aire intergénérationnelle Chemin de l'illa.
- **Décision N°08/2025** : Virement de crédits M57.

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20250037

3) Pour information : demande de permis de construire une centrale photovoltaïque à Vivès – rapporteur M. Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'un projet de permis de construire d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Vivès dont Monsieur le Préfet sollicite l'avis des communes limitrophes.

Monsieur le Maire indique que ce dossier a fait l'objet d'un débat au bureau des Maires de la communauté de communes et qu'il a été décidé de proroger le délai auprès de Monsieur le Préfet pour une durée de 2 mois. Ce projet de centrale photovoltaïque d'une superficie de 10 hectares sur Vivès se situe sur un terrain près du Mas d'en Gau mais la communauté de communes souhaite s'assurer au préalable que la superficie concernée ne soit pas prise en considération dans l'évaluation de la consommation d'ENAF, ceci justifiant de fait ladite demande de prorogation de 2 mois portée devant les services d'État.

4) Convention de servitude ENEDIS – rapporteur M. Michel ANDRODIAS

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur ANDRODIAS rappelle que consécutivement à une consultation pour occupation temporaire du domaine public au plan d'eau s'agissant de l'exploitation de jeux nautiques, la commune a proposé un site alternatif à cette activité présentant une profondeur d'eau supérieure au site précédent.

Cette implantation sur une nouvelle berge du lac nécessite le déploiement d'une arrivée électrique destinée à alimenter le compteur électrique, nécessaire à l'exploitation de cette activité. Cette opération implique au préalable la signature avec ENEDIS d'une convention de servitude qui retrace les unités foncières traversées par l'ouvrage.

Face aux impératifs et à une temporalité pour le moins contrainte, ladite convention a été signée par anticipation et il convient désormais de la subordonner à une délibération de régularisation a posteriori

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20250038

**5) Convention d'occupation du domaine public futur boulodrome – rapporteur
Robert GARRABÉ**

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire rappelle le projet du futur boulodrome qui sera implanté au sein de l'aire intergénérationnelle sis lieu-dit, « L'Illa ». Il indique que l'occupation du domaine public telle que ce projet est présenté, nécessite de conventionner avec l'association de pétanque pour entériner les obligations de chacune des parties et notamment les conditions de participation par le club de pétanque à l'entretien du site.

Il donne lecture du projet de convention qui nécessite des précisions quant à la possibilité offerte à tout usager de jouir pleinement de ces infrastructures sans qu'il y ait le seul monopole pour le club de pétanque. Toutefois, la durée d'occupation proposée recueille l'aval du conseil municipal pour 4 ans.

Il est donc décidé de surseoir momentanément sur cette affaire dont le projet de convention sera soumis à nouveau aux avocats de la commune afin que soit retranscrites les modalités d'occupation tant pour l'association que pour tout usager.

Monsieur le Maire précise par ailleurs que cette convention sera subordonnée non pas à une délibération mais à une décision au titre du louage de chose n'excédant pas 12 ans et sera à nouveau présentée à l'Assemblée pour relecture suite à son actualisation

DÉCIDE d'adopter la proposition de surseoir sur cette affaire

**6) délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité–
rapporteur Robert GARRABÉ**

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur GARRABÉ rappelle à l'Assemblée qu'en prévision de la saison estivale au lac il est nécessaire de renforcer le service technique pour la période du 1er juillet au 30 septembre 2025.

À ce titre, il est possible de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 3 mois en application de l'article L.332-23-2° du Code Général de la Fonction Publique.

Il est proposé de créer au maximum 15 emplois à temps non complet, dont les temps de travail seront précisés sur leurs contrats de travail respectifs, dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C, pour exercer les fonctions d'agent polyvalent des services techniques

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20250039

**7) délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à
besoin lié à un accroissement temporaire d'activité– rapporteur Robert GARRABÉ**

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur GARRABÉ rappelle à l'Assemblée qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité tel que la surveillance d'enfants durant le temps périscolaire et d'entretien des bâtiments communaux

cet emploi non permanent d'une durée hebdomadaire de 28/35ème relevant de la catégorie C dans le grade d'adjoint technique, sera occupé par un agent contractuel du 1er septembre 2025 au 19 octobre 2025 inclus.

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20250040

8) délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité– rapporteur Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur GARRABÉ rappelle à l'Assemblée qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité tel que la surveillance d'enfants durant le temps périscolaire et d'entretien des bâtiments communaux

cet emploi non permanent d'une durée hebdomadaire de 21/35ème relevant de la catégorie C dans le grade d'adjoint technique, sera occupé par un agent contractuel du 1er septembre 2025 au 19 octobre 2025 inclus.

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20250041

9) délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité– rapporteur Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur GARRABÉ rappelle à l'Assemblée qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité tel que la surveillance d'enfants durant le temps périscolaire et d'entretien des bâtiments communaux

cet emploi non permanent d'une durée hebdomadaire de 20/35ème relevant de la catégorie C dans le grade d'adjoint technique, sera occupé par un agent contractuel du 1er juillet 2025 au 131 décembre 2025 inclus.

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20250042

10) délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité– rapporteur Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur GARRABÉ rappelle à l'Assemblée qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité tel que l'entretien de la voirie et des bâtiments communaux

cet emploi non permanent d'une durée hebdomadaire de 17,5/35ème relevant de la catégorie C dans le grade d'adjoint technique, sera occupé par un agent contractuel du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026 inclus.

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20250043

11) Mouvement du tableau des effectifs- rapporteur Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur GARRABÉ rappelle à l'Assemblée la délibération du 8 février 2024 qui fixait le dernier tableau des effectifs en date. Il indique qu'il y a lieu d'actualiser celui-ci par notamment l'ajout d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe qui n'était pas existant en vue du recrutement statutaire futur d'un agent contractuel qui occupe actuellement un poste au sein du service administratif.

Il rappelle par ailleurs les règles qui régissent les effectifs et notamment la corrélation avec le budget et indique qu'un toilettage dudit tableau des effectifs sera opéré courant septembre, après que les instances paritaires auront été saisies et auront délivré leur avis préalable.

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20250044

**12) Subvention complémentaire à l'association 30 millions d'amis– rapporteur -
Robert GARRABÉ**

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur GARRABÉ rappelle à l'Assemblée la signature d'une convention avec l'association 30 millions d'amis pour la gestion de la prolifération des chats libres sur la commune.

Cette convention a généré le montant que la commune doit au titre de sa participation.

Le montant de la subvention à mandater à 30 millions d'amis s'élève à 1.100,00€ tandis qu'au budget primitif n'a été prévu que 1.000,00€

Afin de pouvoir mandater la somme réclamée et ainsi rendre effectif le partenariat avec cette association, il est proposé d'attribuer 100€ complémentaires pour porter le montant total de la subvention au budget primitif, à 1.100,00€

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20250045

**13) Convention de partenariat entre la commune et l'Académie de Montpellier pour la
mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT) pour les écoles
de la commune – rapporteur Robert GARRABÉ**

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur GARRABÉ donne lecture à l'Assemblée du projet de convention de partenariat entre la commune et l'Académie de Montpellier pour la mise à disposition d'un ENT pour les 2 écoles de la commune.

Il explique que ce dispositif est un ensemble de services numériques intégré dans un espace sécurisé qui met en interconnexion tous les acteurs de la communauté éducative et que celui-ci est d'un coût de 40€ par an et par école, soit 80€ au total pour cette année scolaire

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20250046

**14) Dissolution du Syndicat Intercommunal Scolaire de Céret et adhésion au service commu
gestion administrative de la restauration scolaire– rapporteur Robert GARRABÉ**

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur GARRABÉ rappelle à l'Assemblée les fondements du SIS de Céret qui est une entité qui historiquement gère la cantine en relation avec la cantine centrale pour faire livrer les repas aux restaurants scolaires des communes adhérentes. Le SIS de Céret fait également le lien avec l'UDSIS, l'encaissement des repas et le suivi des appareils frigorifiques et réchauds s'agissant même de leur remplacement en cas de besoin.

Aujourd'hui, la commune de Céret s'est retirée du syndicat depuis juillet 2024 et l'impact de son retrait ne rend plus pertinent la subsistance d'un syndicat dans sa forme actuelle qui a perdu des compétences et n'assure désormais qu'une mission de gestion globale administrative, laquelle mission peut faire l'objet d'outils de coopération plus souples dans le cadre d'une prochaine organisation sous le prisme d'un service commun.

Monsieur GARRABÉ indique donc la décision du syndicat intercommunal scolaire de Céret de sa dissolution et de la répartition de ses biens en sa séance du 10 avril 2025 et ce, à effet du 31 août 2025.

il convient donc que tous les conseils municipaux des communes membres se prononcent sur cette dissolution

Délibération N°20250050

**15) Adhésion au service commun de gestion administrative de la restauration scolaire
rapporteur Robert GARRABÉ**

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur GARRABÉ rappelle à l'Assemblée que la dissolution du SIS de Céret a induit une réflexion sur le mode de gestion à opérer désormais et les différents débats ayant été tenus lors des réunions précédentes, ont validé le dispositif d'instauration d'un service commun conformément aux dispositions de l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant à plusieurs communes de mutualiser des fonctions administratives sans transfert de personnel ni de compétences éducatives. Ce service commun répond ainsi à plusieurs objectifs tels que : l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire, la rationalisation des processus administratifs, la maîtrise des coûts en créant des économies d'échelle et la garantie d'une gouvernance partagée, transparente, au service de l'intérêt général. Ce service sera sous l'égide et piloté par la commune de Le Boulou

Après lecture de la convention d'adhésion au service commun « gestion administrative de la restauration scolaire », Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'intégration de la commune à ce dispositif

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20250051

**16) Prise en charge des frais inhérents à l'exécution d'un mandat spécial– rapporteur
Robert GARRABÉ**

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur GARRABÉ informe l'Assemblée de la possibilité de rembourser les frais de déplacements, d'hébergement, de repas et de transport aux élus dans le cadre de missions spéciales qui n'entreraient pas dans le cadre de leurs délégations respectives dont les frais, pour celles-ci, sont couverts par les indemnités mensuelles.

Un ordre de mission, un état de frais certifié et les factures acquittées devront notamment faire preuve de justificatifs de dépenses

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20250047

**17) Règlement intérieur de la garderie maternelle pour 2025-2026 –rapporteur Rose-Marie
OMS**

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Madame OMS rappelle à l'Assemblée la nécessité de délibérer chaque année sur le règlement intérieur de la garderie maternelle. Hormis quelques ajustements mineurs s'agissant des horaires, le règlement demeure identique.

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20250048

**18) Règlement intérieur de la garderie élémentaire pour 2025-2026 – rapporteur
Rose-Marie OMS**

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Madame OMS rappelle à l'Assemblée la nécessité également de délibérer chaque année sur le règlement intérieur de la garderie élémentaire. Celui-ci reste à l'identique, seul le numéro d'appel téléphonique a changé

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20250049

Questions diverses

☛ **Monsieur le Maire** informe l'assemblée qu'il y a lieu d'organiser à la date du 14 juillet, une inauguration de toutes les opérations dernièrement réalisées : route du Mas Chambon, aire de co-voiturage, extension de la salle polyvalente, éco parking du lavoir, place de la République, car sitôt l'été passé, se présentera la période pré-électorale qui contraint de façon drastique la communication sur le bilan de mandat.

Il rappelle par ailleurs qu'il serait pertinent de terminer l'inauguration sur la place de la République même, où se retrouverait le cortège au travers d'un apéritif amélioré offert à la population.

☛ **Dominique BARBOUTY** informe l'Assemblée qu'une saisonnière de l'office de tourisme fera une enquête régulièrement entre 16 et 18h tous les mercredis au lac

le 12 juin se tiendra le vernissage de l'exposition Colorine

le 21 juin aura lieu la fête de la musique avec repas et animation organisés par le restaurant Les Abeilles

le 14 juillet seront honorés 2 judokas, 3 joueurs d'échecs de la commune ainsi que Sandra Deniau et Frédéric Garcia en leur qualité de sapeurs pompiers volontaires au service de la population

☛ **Michel BERNIER** informe l'Assemblée des comptes du Pays d'Art et d'Histoire à nouveau à l'équilibre pour l'exercice 2024 mais que l'absence de cadres administratifs de direction, place les élus du pays d'art et d'histoire sur une gestion de fait.

Il précise l'équilibre injustifiable entre les financements espagnols bien plus élevés que ceux provenant de la France

En ce qui concerne le projet [Patrimc@t II](#), 13 communes sont à la base imbriquées sur ce projet mais 2 communes se sont désistées ce qui a pour effet une redistribution des subsides aux communes qui se confortent dans ledit dispositif.

St Jean Pla de Corts a ainsi demandé, à ce titre, un complément de subvention POCTEFA de 15.000,00€

il précise enfin, qu'au regard du marché de prestation intellectuelle passé par le pays d'art et d'histoire, chef de file du POCTEFA, le bureau d'études MEDSAVOCATS avait été retenu dans le cadre de ce groupement de commande en guise de coordonnateur du projet. Il y a donc une situation d'un montant de 520€ à honorer s'agissant de notre part pour cette prestation.

☛ **Régis GARCÈS** informe de l'attente de l'eau au canal du fait de la météo hivernale conjuguée aux orages qui ont obstrué le canal et dont il a fallu extraire la boue avec des engins selon autorisation de la police de l'eau. Bien que l'eau a été ouverte vers la rivière du Tech, des actes de malveillance se traduisant par l'ouverture volontaire de vannes, ont conduit à l'évacuation du flux de l'eau partout dans le canal provoquant du retard et obligeant à un nouveau nettoyage.

Un retour de l'eau est espéré pour la fin de semaine.

☛ **Eric BAILLE** informe l'Assemblée des préparatifs de la fête de la St Jean par l'association des traditions catalanes avec sardanes et récupération de la flamme

☛ **Patrick CASADEVALL** informe l'Assemblée de l'ouverture ce week-end de la saison estivale au lac. Tout le dispositif est opérationnel y compris le périmètre de baignade. Le jeudi 12 juin le chef de poste viendra vérifier les équipements et les divers affichages sur site.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 50 minutes.

La Secrétaire

Rose-Marie OMS



Le Maire

Robert GARRABÉ